

Préambule avant les déclarations liminaires au CTL du 11 décembre 2020

Madame la Présidente, Madame et messieurs les représentants des personnels la CGT FIP 43 voudrait attirer l'attention suite à la réponse récente (2 jours) de demande de CHS-CT en urgence faite par toutes les Organisations Syndicales (OS) du département.

La CGT FIP 43 prend acte de ce nouveau dérapage qui permet à l'administration d'éviter cet instance. Dans votre réponse vous faites référence à des décrets récents qui permettent le passage en force même lorsqu'il y a des restructurations, sans l'obligation de passer par le CHS-CT.

La mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) qui signe un recul manifeste d'une réelle présence de nos services au plus près de tous nos concitoyens en est une parfaite illustration.

C'est pourquoi, alors que nous allons aborder ce sujet en Comité Technique Local en 2ème convocation (CTL), la CGT FIP 43 souligne que ce projet, initialement appelé Géographie Revisitée a été officialisé le 6 juin 2019. Le décret date de Nous considérons donc que l'obligation de convoquer un CHS-CT avec les règles initiales (pour chaque restructuration de service) doivent s'appliquer.

La CGT FIP 43 déclare que la manière d'imposer la réorganisation totale de nos services de proximité est scandaleuse. En effet l'administration n'a de cesse de la présenter comme étant CONCERTÉE avec les élus, les usagers, les agents et leurs représentants. C'est totalement faux et même mensonger.

De plus l'imposer alors que nous vivons toutes et tous une pandémie majeure qui nécessite au niveau sanitaire les plus grandes précautions dénote d'un mépris stupéfiant. Notre directeur général se permettant même face aux élus des personnels nationaux de déclarer que même si les personnels sont massivement contre ce projet de NRP, ils ont pu s'exprimer et donc la démocratie a été respectée. Ce genre de déclaration est tout simplement provocante et honteuse.